

Conseil national de la sécurité routière
Hôtel Beauvau - 27 novembre 2012

Allocution de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le président du Conseil national de la sécurité routière,

Monsieur le député,

Messieurs les sénateurs,

Monsieur le délégué interministériel à la sécurité routière,

Mesdames, Messieurs,

Le président de la République a fait de la sécurité des Français une priorité. La sécurité routière en fait naturellement partie. C'est donc à une mobilisation que je veux nous inviter aujourd'hui.

Les chiffres, vous les connaissez comme moi. En dix ans, la mortalité sur les routes de France a baissé de moitié. Mais comment s'en satisfaire ? L'an dernier, ce sont 4 000 personnes qui ont trouvé la mort sur nos routes. C'est-à-dire, en moyenne, plus de 10 personnes par jour. Ce chiffre montre, à lui seul, l'ampleur de ce qu'il nous reste à accomplir.

Il y a le nombre de morts, mais aussi celui des blessés, des accidentés de la route, de ces personnes, des jeunes notamment, dont le destin a été irrémédiablement brisé.

Ces éléments lourds de constat soulignent combien les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la route ont le devoir d'agir, de mener un combat permanent contre l'insécurité

routière. Le devoir, également, de progresser. Car chaque mort sera toujours un mort de trop.

La route est un espace partagé. Les règles doivent être appliquées et ceux qui y contreviennent sanctionnés avec fermeté. Cette nécessaire répression – je pense aux excès de vitesse, à la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant – doit, bien évidemment, s'accompagner de prévention. Formation, prévention, sanction : tels sont les leviers de l'action.

Aujourd'hui, nous reprenons des travaux qui se sont interrompus. Depuis 2008, en effet, le Conseil national de la sécurité routière ne s'était pas réuni. C'était regrettable, car il a su démontrer, par le passé, sa pertinence, son utilité. Le dialogue, l'échange, la concertation sont essentielles pour éclairer la décision publique. Je me félicite que votre instance de concertation, forte de ses trois collèges, de ses compétences et de ses expériences diverses, soit de nouveau rassemblée aujourd'hui.

Votre action a comme horizon les trois ans à venir. La réflexion a besoin de temps, certes... Cependant, nous n'avons pas un instant à perdre. **Et je veux, dès aujourd'hui, nous fixer une première échéance. Il s'agit du prochain comité interministériel de la sécurité routière qui se tiendrait au printemps 2013.** Notre rencontre d'aujourd'hui n'est donc pas qu'une installation. C'est aussi une préparation aux travaux dont je souhaite fixer devant vous le cadre et les objectifs.

1. Réduire plus encore le nombre de morts sur les routes de France

La baisse continue du nombre de morts sur nos routes n'aurait jamais pu être atteinte sans la convergence de différentes actions ayant une même finalité : sauver des vies.

Ainsi, les associations d'usagers ou de victimes se sont mobilisées pour informer et sensibiliser. Les constructeurs automobiles ont intensifié leurs efforts de recherche en

matière de sécurité active et passive. L'Etat et les collectivités territoriales se sont engagés dans l'amélioration des infrastructures. Les forces de l'ordre, de police, de gendarmerie et l'ensemble des acteurs institutionnels de la sécurité routière ont mené une action déterminée. Enfin, je ne l'oublie pas, les usagers de la route eux-mêmes ont fait évoluer positivement leurs comportements.

Cette dynamique d'ensemble, dont vous êtes tous ici des représentants, doit être encouragée et même amplifiée. J'en suis convaincu : c'est par la combinaison des actions que l'on obtiendra les meilleurs résultats.

*

Toutes ces actions doivent avoir un but : réduire le nombre de morts. Mais je veux, aujourd'hui, nous fixer un objectif. Il est celui que la Commission européenne a déterminé pour les Etats membres de l'Union. **Nous devons réduire par deux le nombre de victimes sur la période 2011-2020.** Cet objectif est ambitieux. Mais nous devons l'être. Il consisterait pour notre pays à être **en dessous du seuil des 2 000 tués** à la fin de cette décennie.

Je ne souhaite pas, à ce stade, définir d'étape intermédiaire. Cet objectif ne pourra, en effet, être atteint pleinement qu'au prix d'une amélioration très notable de nos résultats. En tout cas, et vous l'aurez compris : je refuse l'idée qui voudrait qu'un plancher a été atteint. Un plancher dont il faudrait s'accommoder. Non, beaucoup reste à faire pour réduire la mortalité sur nos routes.

2. Atteindre l'objectif fixé réclame détermination collective et méthode

Aucune piste, aucune opportunité, aucun gisement de progrès ne doit être ignoré. La meilleure des méthodes est celle qui vise à réfléchir ensemble. Or, au cours des dernières

années, la concertation a fait défaut. J'entends donc renouer avec cette logique qui a fait, au début des années 2000, le succès des politiques publiques en matière de sécurité routière.

La relance du Conseil national de la sécurité routière est une première étape. La mission parlementaire, réunie en urgence, il y a un peu plus d'un an, l'avait appelée de ses vœux. Je tiens, à nouveau, à saluer son président, Armand JUNG, qui devient, aujourd'hui, président du CNSR. Ce choix n'est pas le fruit du hasard. Il est la conclusion logique d'un engagement continu en faveur de la sécurité routière. Et je veux remercier Armand JUNG d'avoir accepté cette responsabilité.

Le CNSR a été créé en 2001, sous le gouvernement de Lionel JOSPIN et de la présidence de Jacques CHIRAC. Ses concepteurs avaient souhaité qu'il soit « *associé à l'élaboration et à l'évaluation de la politique des pouvoirs publics en matière de sécurité routière* ». **De l'avis général, le conseil a parfaitement rempli sa mission, en totale indépendance. Une indépendance que j'entends respecter pleinement.**

Je n'ai pas souhaité, à ce stade, modifier l'équilibre d'ensemble entre les collèges. Cet équilibre est cohérent. Les quelques ajustements qui ont été effectués reflètent les priorités qui doivent être les nôtres ces prochaines années. Ainsi, la présence des structures représentant les usagers de deux-roues motorisés a été renforcée.

Par ailleurs, il m'a semblé opportun que votre Conseil accueille des personnalités européennes reconnues pour leurs compétences en matière de sécurité routière. J'adresse mes remerciements à Pere NAVARRO, ancien directeur général de la circulation en Espagne – il n'a malheureusement pas pu être présent aujourd'hui – et à Jean-Paul GAILLY, directeur général de la mobilité et de la sécurité routière en Belgique.

*

Votre instance est diverse. C'est un atout. L'échange entre les points de vue et l'enrichissement fourni par les expériences européennes voisines doit permettre d'aboutir à des propositions qui, si elles ne seront pas toujours retenues à l'unanimité, seront le résultat d'un débat approfondi.

Le cadre de vos travaux est dès lors fixé. Comme je vous l'ai dit, je souhaite que vous me fassiez vos **premières propositions concrètes d'ici à la fin du premier trimestre 2013**, en vue du prochain comité interministériel de la sécurité routière. Pour cela, vous aurez l'appui des services de la délégation à la sécurité et à la circulation routières. Je demande au délégué interministériel de veiller tout particulièrement à ce que les moyens nécessaires soient mobilisés.

3. Les sujets sur lesquels le CNSR peut faire propositions.

Vos travaux doivent porter en priorité sur des points fondamentaux.

Tout d'abord, **la sécurité des jeunes au volant**. Le président de la République a fait de la jeunesse une priorité. Et notre Nation ne peut accepter que des centaines de jeunes perdent la vie en prenant le volant. Elle ne peut accepter que les jeunes conducteurs soient les premières victimes de la route. A ce titre, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur la formation des jeunes usagers de la route.

Le second point prioritaire est celui des **deux-roues motorisés**. En 2011, les motocyclistes ont représenté 23 % des usagers de véhicules à moteur tués sur la route. Cela correspond, en nombre, à une hausse de 8% par rapport à 2010. Il semble qu'il y ait, pour 2012, une légère diminution du nombre de tués. Mais la réalité reste implacable et nous devons trouver des moyens nouveaux.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que les usagers de deux-roues motorisés soient davantage représentés au sein du CNSR. C'est avec eux et l'ensemble des acteurs de la sécurité routière que des solutions doivent être trouvées. Je vous demande, notamment, d'examiner la question de l'amélioration de la visibilité des motocyclistes, de jour comme de nuit.

En particulier, je souhaite qu'une concertation soit engagée sur les équipements rétro réfléchissants. Dans l'attente de vos propositions, je demande au délégué interministériel de suspendre les dispositions fixant les caractéristiques initialement retenues concernant le brassard. De même, je souhaite que les conclusions du rapport du préfet GUYOT qui me seront remises fassent l'objet d'un échange approfondi.

Cette méthode de la concertation, je souhaite également la mettre en œuvre sur d'autres sujets.

Je souhaite ainsi que vous évaluiez, avec l'appui du délégué interministériel, l'obligation, pour chaque conducteur, de détenir un **éthylotest dans son véhicule**. Vous pourrez me proposer de pérenniser cette mesure ou bien de mettre en place d'autres initiatives. La conduite sous l'empire d'un état alcoolique est la première cause de mortalité au volant. J'entends tout mettre en œuvre pour combattre ce phénomène.

Je souhaite évidemment que nous avancions, ensemble, sur les questions liées à la **vitesse**. Aucune thématique n'est *a priori* à écarter. Il pourra s'agir de la mise en cohérence des limitations sur les réseaux ou encore des outils d'aide à la conduite permettant à chacun de mieux maîtriser sa vitesse. Je sais, à ce titre, Monsieur le président, que vous êtes sensible à la question des outils technologiques embarqués.

Le sujet de la vitesse est indissociable de celui des **radars**. Fixes ou mobiles, ils sont des outils indispensables. Nos concitoyens s'interrogent parfois sur leur finalité. La raison essentielle c'est celle, bien évidemment, de la lutte contre l'insécurité routière !

Il y a un débat sur la question du signalement des radars. Je ne l'élude pas. Je souhaite que vous approfondissiez cette question et que des pistes concrètes puissent être dégagées.

* *

Mesdames, Messieurs,

Votre instance est constituée pour les trois prochaines années. C'est un horizon suffisant pour réfléchir, débattre, initier, mettre en œuvre, et atteindre des résultats.

Une nouvelle dynamique débute : j'aurais donc du mal à conclure. Je veux simplement vous souhaiter de travailler dans un climat constructif qui permette à chacun de faire entendre sa voix avec toujours en tête l'intérêt général. La cause qui nous rassemble réclame notre mobilisation et au-delà celle de la société.

Je laisse dès à présent à votre président la charge de conduire vos travaux et vous donne rendez-vous pour la remise de vos premières propositions avant le printemps 2013.

Je vous remercie.

* * *